



Pour toute inscription, se présenter en mairie aux horaires
d'ouverture avec les pièces suivantes :

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Fiche de renseignement
- Autorisation de votre Mairie de domicile, pour toute inscription des communes de : Lussac, Saint Hilaire du Bois, Saint Martial de Vitaterne

MAIRIE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN

 05.46.48.06.36 **E-mail :** mairie@sglusignan17.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00

Mardi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00

Mercredi : **Fermée toute la journée**

Jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00

Vendredi : de 8 h à 12 h **Fermée l'après-midi**